

# SUISSE

## Ambiguïtés sur les données volées

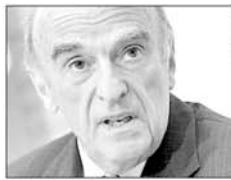
**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE.** La clause de droit interne prévue pourrait ne pas suffire pour refuser une demande à un Etat cocontractant.

Les moyens de preuve obtenus illégalement excluent l'entraide administrative. C'est ce que le Conseil fédéral entend faire appliquer par le biais d'une ordonnance (qui devrait être adoptée ce mois-ci), puis d'une loi régissant l'assistance administrative dans le cadre des nouvelles conventions de double imposition (CDI). Mais il se pourrait que la voie choisie par le gouvernement ne suffise pas pour écarter les requêtes fondées sur des données volées.

Le conseiller fédéral aux Finances Hans-Rudolf Merz soutient que cette réserve n'est pas négociable et ne devrait donc pas figurer dans les CDI. Dans le texte du projet d'ordonnance, l'entraide doit être rejetée en se référant au principe de la bonne foi, au maintien de l'ordre public, au respect des valeurs fondamentales du droit suisse ou du droit pénal suisse, les informations étant dans

ces cas-là obtenues le plus souvent suite à une violation du secret professionnel ou du secret bancaire. Mais l'Office fédéral de justice (OFJ), dans un avis de droit publié hier, estime que pour être opposable à l'Etat cocontractant, une telle disposition devrait être incluse non pas dans l'ordonnance réglant la procédure au niveau du droit interne, mais dans la CDI ou son protocole additionnel.

Tant dans la doctrine dominante que dans la jurisprudence suisses et européennes, l'utilisation de moyens de preuve obtenus illégalement qui auraient pu être obtenus de manière légale doit être jugée sur la base d'une pesée d'intérêts, notamment en considérant la gravité de l'infraction à élucider et l'importance de l'infraction commise lors de l'obtention des moyens de preuve. Dans quelle mesure ces principes s'appliquent-ils dans le cadre des



**HANS-RUDOLF MERZ.** La voie choisie par le gouvernement ne convainc pas les juristes fédéraux.

CDI? L'OFJ remarque que les informations volées ne sont pas encore à proprement parler des moyens de preuve, mais des informations préalables. De plus, les autorités suisses ne sont pas compétentes pour la procédure sur le fond; elles ne font qu'accorder ou non l'assistance administrative. Par ailleurs, l'article 26 du modèle de convention de l'OCDE a une interprétation très restrictive de la notion d'ordre public.

Cette limitation ne pourrait être invoquée pour refuser l'entraide que dans des cas extrêmes, si une enquête fiscale était motivée par des persécutions politiques, raciales ou religieuses, par exemple. C'est pourquoi la seule violation du droit pénal suisse pourrait ne pas suffire en tant que justification du rejet d'une demande d'assistance administrative. L'élaboration d'une loi d'exécution des CDI ne modifiera pas cette appréciation.

L'introduction d'une réserve supplémentaire dans les CDI avait déjà été évoquée au printemps par les partis bourgeois. Aux yeux de l'OFJ, cela aurait été la solution à retenir. S'il est évidemment impossible pour la Suisse de revenir sur les conventions déjà négociées et signées, cette solution devrait être envisagée pour l'avenir.

Le Parlement a entre-temps chargé le gouvernement d'exiger

des Etats cocontractants qu'ils transmettent une déclaration confirmant avoir pris connaissance de la disposition suisse concernant les données volées. Certaines questions demeurent néanmoins ouvertes. Les cas de vols de données sont actuellement très médiatisés: il est donc relativement aisé pour les autorités suisses d'affirmer que la demande d'un Etat contractant se fonde sur des données obtenues en violation du droit suisse. Mais comment prouver que des informations ont été obtenues frauduleusement une fois l'attention retombée? (PB)

**COMMENT PROUVER QUE DES INFORMATIONS ONT ÉTÉ OBTENUES FRAUDEUSEMENT UNE FOIS L'ATTENTION MÉDIATIQUE RETOMBÉE?**

### SPONSORING-MÉCÉNAT

#### SWISS OPEN DE POLO: les leaders sont connus

Le Sarasin Swiss Open Polo Championships, qui débute le 24 août prochain, s'érige en étape incontournable du circuit mondial. Vingt-quatre des meilleurs joueurs du monde (répartis en six équipes) s'affronteront durant quatre jours au Polo Park de Zurich. Dans un communiqué diffusé hier, Sarasin, principal partenaire du tournoi, énonce la liste des capitaines de chacune des équipes présentes (Sarasin, Gräff Capital, Beyer, Cecchetto, BMW et Bernie).

L'équipe du sponsor nom, Sarasin donc, sera menée par deux Suisses: Daniel S. Aegerter et Thomas Rinderknecht. Après le tournoi de Zurich, le World Polo Tour se poursuivra à Saint-Tropez, aux Etats-Unis, en Angleterre, au Brésil, en Espagne et en Belgique. A noter encore qu'une victoire à Zurich rapporte 40 points. Une accession aux finale 20 points. Les demi-finalistes engrangent quant à eux 10 points.

#### SAXO BANK: alliance avec Sun Gard

Saxo Bank n'a finalement qu'à moitié renoncé. Alors que son contrat de sponsoring avec l'équipe du même devait initialement prendre fin cette année, la banque danoise en ligne a finalement décidé de rester partenaire pour une année supplémentaire. Elle se dit largement satisfaite par l'écho commercial que lui a offert cette exposition depuis 2008.

Dès la saison 2011, Saxo Bank sera alliée avec SunGard. Le groupe américain, actif dans la conception de solutions informatiques intégrées, avait annoncé durant le dernier Tour de France son intention de devenir co-sponsor de l'équipe dirigée par Bjarne Riis et qui compte le champion olympique suisse Fabian Cancellara dans ses rangs. L'équipe est du coup rebaptisée Saxon Bank-Sun Gard Professional Cycling Team.

### AGENDA

#### MERCREDI 4 AOÛT

Panalpina: résultats T2  
Petroplus: résultats S1  
BC Bâle-Campagne: résultats S1  
SHL TeleMedicine Ltd: résultats T2  
Swisscom: résultats T2  
OFS: statistiques hôtelières juin  
KOF: indicateur bancaire  
Transocean Ltd: résultats T2 (après-Bourse)

#### JEUDI 5 AOÛT

Lem: résultats T1  
Belimo: résultats S1  
Givaudan: résultats S1  
Zurich Financial Services: résultats S1  
Orell Füssli: résultats S1  
Swiss Re: résultats T2

#### VENREDI 6 AOÛT

StarragHeckert: résultats S1  
Seco: chômage juillet  
KOF: sondage conjoncturel juillet

## Entreprises suisses sur le marché Alternext

### CAPITAL SYSTÈME INVESTISSEMENTS.

L'intermédiaire financier est le premier établissement suisse à obtenir l'agrément de listing sponsor.



**GILLES-EMMANUEL TRUTAT.** L'accent sera mis sur l'introduction de sociétés romandes.

L'intermédiaire spécialisé dans le domaine du financement de petites et moyennes entreprises a été le premier établissement financier suisse à obtenir un agrément à la bourse NYSE Alternext de Paris. Cet agrément de «listing sponsor» permet à présent à Capital Système Investissements de proposer une cotation en bourse comme source de financement, outre sa gamme de services en levée de fonds privés. Gilles-Emmanuel Trutat, associé et gérant de Capital Système Investissements, évoque les raisons de la demande d'un tel agrément.

Sachant que cette démarche était possible jusqu'à présent à travers un broker français, quelle a été votre motivation principale au moment de demander à pouvoir traiter directement avec Alternext?

Nous souhaitons introduire des sociétés suisses et plus particulièrement romandes, sur un marché créé sur mesure pour les petites et moyennes entreprises en croissance. Les fonds de private equity interviennent peu depuis dix-huit mois et ces capitaux peuvent être trouvés en bourse.

Cela ne présente-t-il pas un risque pour l'économie réelle en termes de spéculation?

Au contraire, les valorisations en bourse sont environ deux fois plus élevées que celles du private

equity. Cela renforce les fonds propres des entreprises. Quant aux fluctuations boursières, elles génèrent les spéculateurs et non les entrepreneurs.

**Comment se fait-il que vous soyez les premiers à avoir pensé?**

Ce marché nous intéresse car les PME romandes n'ont pas forcément envie de faire appel à un intermédiaire étranger. Créé par NYSE-Euronext en 2005, Alternext offre une approche simplifiée du marché pour les entrepreneurs, comme pour les gérants de fortune; ceux-ci hésitaient jusqu'à présent à investir en private equity car la valorisation des entreprises était plutôt opaque. Alternext est un marché régulé, aux exigences réglementaires assouplies, qui répond bien à la transparence réclamée par les gérants privés. C'est un pont entre le public et le private equity.

**Combien d'entreprises espérez-vous inscrire d'ici la fin de l'année?**

Nous avons actuellement deux dossiers en cours et espérons monter en puissance d'ici la fin de l'année.

**INTERVIEW: ANNE RÉTHORET**

## Une reprise qui devra s'inscrire dans la durée

**EMPLOI.** Les milieux bancaires restent prudents malgré une hausse significative en termes de recrutement.

ELISE JACQUESON

L'emploi dans le secteur bancaire se porte de mieux en mieux. Plusieurs signes le confirment. D'une part, l'indicateur trimestriel de l'emploi du KOF relevait, hier, une forte progression notamment dans ce secteur. D'autre part, l'indicateur trimestriel bancaire du KOF, publié aujourd'hui, qui prend en compte la situation des affaires et les prévisions en matière d'emploi. Les deux publications du KOF expriment une meilleure santé du secteur, confirme Richard Etter, expert des enquêtes à l'Institut de recherches conjoncturelles de l'EPFZ. Dans un contexte de reprise économique, la tendance à l'engagement dans les banques s'explique de façon assez logique. «L'économie suisse qui repart va plutôt bien. Avec une intensité de demandes de crédits côté hypothécaire, observe Jean-Pierre Béguin, chef économiste chez Pictet & Cie. Selon lui, «la variation de la situation se fait surtout sentir dans les grandes banques» car ce sont elles qui ont le plus souffert de la crise, avec les succursales des établissements étrangers. «Si l'on regarde les banques cantonales et les banques privées, elles ont continué à engager, remarque l'analyste. Le changement est global car la crise est relativement passée.»

Du côté des recruteurs, la hausse de la demande est une réalité. «Jusqu'au mois de janvier de cette année, la situation était vraiment difficile, témoigne Stephan Surber, responsable du secteur bancaire et financier chez Michael Page. Depuis, les affaires ont repris peu à peu même si nous sommes loin d'avoir atteint le niveau de 2007. Nos clients semblent avoir retrouvé l'appétit de manière plus marquée ces trois derniers mois. Ils passent de nouveau par nous pour rechercher des candidats alors qu'au plus fort de la crise, ils les recrutaient directement». Stephan Surber chiffre l'augmentation du nombre d'offres d'emplois à 30% par rapport à l'année dernière. Il signale cependant qu'il est trop tôt pour pré-

dire une tendance à la hausse sur le long terme. «Il semble en tout cas qu'elle soit en train de se consolider pour les mois d'août et de septembre, pressent Michel de Girolomo, chasseur de tête spécialisé dans le domaine bancaire. Beaucoup de postes se concrétisent actuellement.»

Du côté des banques, Edouard Comment, directeur des ressources humaines chez UBP, confirme «avoir beaucoup engagé de collaborateurs cette année, notamment des spécialistes dont une partie importante également à l'étranger. Le recrutement fait partie de notre politique actuelle». Néanmoins, le DRH rappelle qu'«en parallèle, le contrôle des coûts reste un objectif auquel UBP se montre très attentive.»

**STEPHAN SURBER (RESPONSABLE DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER CHEZ MICHAEL PAGE):**  
«LES AFFAIRES ONT REPRIS MÊME SI NOUS SOMMES LOIN D'AVOIR RETROUVÉ LE NIVEAU DE 2007.»

## Les banques recrutent en premier lieu des spécialistes

La hausse en termes d'emplois dans le secteur bancaire concerne des types de postes bien précis. Michel de Girolomo, chasseur de tête spécialisé dans le domaine bancaire remarque que le recrutement se porte surtout sur les métiers du management. Par exemple, des responsables du personnel au niveau local comme international. Edouard Comment, DRH chez UBP et Stephan Surber, responsable du secteur bancaire et fi-

nancier chez Michael Page confirment la recherche avant tout de spécialistes. Entre autres, des collaborateurs dans le capital-risque, des contrôleurs financiers et des spécialistes des produits. En revanche, les experts dans le domaine informatique manquent toujours à l'appel. «Nous avons été obligés d'aller les chercher en dehors de la Suisse, déplore Michel de Girolomo. Mais cela n'est pas nouveau.» (EJ)